PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Avril 2023

Le Conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le jeudi 06 Avril 2023 à 18h30 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

Présents : **Mmes** CARCEL Aurore, HOUPEAUX Caroline, MAGRÉ Sylvie ;
MM. AUBERT Alain, BAUDON Jérémy, CORDIVAL Gilles, DURR Edgard, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique, PAUTROT Sébastien.

Absents excusés : BAHIN Florian, BURLOT Jean-Pierre **(Pouvoir à DURR Edgard)**, GUICHARD Hervé **(Pouvoir à AUBERT Alain)**, GOJARD Erwan **(Pouvoir à CORDIVAL Gilles)** et VALLÉE William.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Date de la convocation
15	8	31/03/2023
Nombre de membres présents	**Nombre de votants**	**Date d'affichage de la convocation**
10	13	31/03/2023

Monsieur le Maire constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 18h30.
A été désigné comme secrétaire de séance : M. LOGEROT Sylvain

Approbation du procès-verbal de la séance précédente :
A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 février 2023.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte de Gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2022.
2. Approbation du Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2022.
3. Affectation du résultat.
4. Vote des taux d'imposition 2023.
5. Vote du Budget Primitif pour l'exercice 2023.

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2022

M. CORDIVAL (maire) présente aux membres du conseil les résultats du compte de gestion de l'exercice 2022 en investissement et en fonctionnement, en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide**:

-D'APPROUVER le compte de gestion 2022 dressé par Madame la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Château-Thierry,
-D'AUTORISER Monsieur le maire à signer le compte de gestion 2022.

2. Approbation du compte Administratif du Maire exercice 2022

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. LOGEROT Sylvain (1er adjoint au Maire) examine le Compte Administratif communal pour l'exercice 2022.

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com

FONCTIONNEMENT	
Recettes	421 381,83 €
Dépenses	- 423 871,81 €
Déficit de fonctionnement	**- 2 489,98 €**
Résultats antérieurs reportés	144 449,52 €
Résultat de clôture 2022	**141 959,54 €**
INVESTISSEMENT	
Recettes	313 834,15 €
Dépenses	- 122 455,11 €
Excédent d'investissement	**191 379,04 €**
Résultats antérieurs reportés	32 973,10 €
Résultat de clôture 2022	**224 352,14 €**
Restes à réaliser 2022 (recettes – dépenses)	- 252 890,00 €
Besoin de financement	**28 537,86 €**

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide** :
-D'APPROUVER le compte administratif du budget communal 2022.

3. Affectation du résultat de la section de fonctionnement pour l'exercice 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, **décide :**
-**D'AFFECTER** l'excédent cumulé de fonctionnement issu de la clôture de l'exercice 2022, pour un montant de **141 959,54€,** de la manière suivante : *Affectation en investissement : **50 000,00 €**
*Report en fonctionnement : **91 959,54 €**

4. Vote des taux communaux Taxes Directes Locales 2023

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide :**
-DE MAINTENIR les taux communaux des taxes directes locales de 2022 pour l'exercice 2023 à savoir :

- **Taux de la taxe sur le foncier bâti 2023 :** **52,51 %**
- **Taux de la taxe sur le foncier non-bâti 2023 :** **19,54 %**
- **Taxe d'habitation 2023** (secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale) **:** **16,56 %**

5. Vote du Budget Primitif de l'exercice 2023

Considérant les échanges qui ont eu lieu lors de la commission finances du 23 mars 2023, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **décide :**
-D'APPROUVER le Budget Primitif pour l'exercice 2023, présenté par Monsieur le Maire, équilibré dans chaque section, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	479 568,54 €	479 568,54€
Section d'investissement	550 221,00 €	550 521,00 €

Questions diverses

M. CURTY signale que le banc récemment installé au niveau du lavoir de la Fontaine Sainte-Foy a déjà été tagué.
→ *Ce n'est pas un banc neuf. Il était déjà tagué quand il a été installé. Il sera repeint très prochainement.*

La séance est levée à 19h29.

Le secrétaire de séance,
Sylvain LOGEROT

Le Maire,
Gilles CORDIVAL

Mairie de Mont-Saint-Père
23, rue Léon Lhermitte – 02400 MONT-SAINT-PERE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Tél. : 03 23 70 30 76 ● Fax : 03 23 70 19 11
mél : mairie.mont.st.pere@gmail.com